



Conservatoire
d'espaces naturels
Centre



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOIRET



Intervenants :

S.HIPPOLYTE - Cen Centre

JP. FORTIN – CA 45



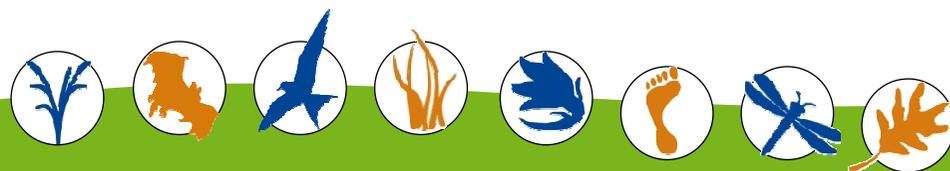
Trois objectifs croisés



- Répondre aux enjeux écologiques : entretenir des milieux ouverts supports de biodiversité spécifique (intérêt européen, sp protégées...

- Répondre aux enjeux hydrauliques : entretenir des milieux ouverts, champs d'expansion des crues.

- Conforter et pérenniser une économie d'élevage locale en lien avec le val : s'appuyer sur divers modes de pâturage réalisé par des exploitations agricoles et des races rustiques.





Conservatoire
d'espaces naturels
Centre

Historique de l'évolution des surfaces pâturées depuis 1996.

Démarche expérimentale du projet en 1996

Phase opérationnelle :



6 Sites pâturés en 2012

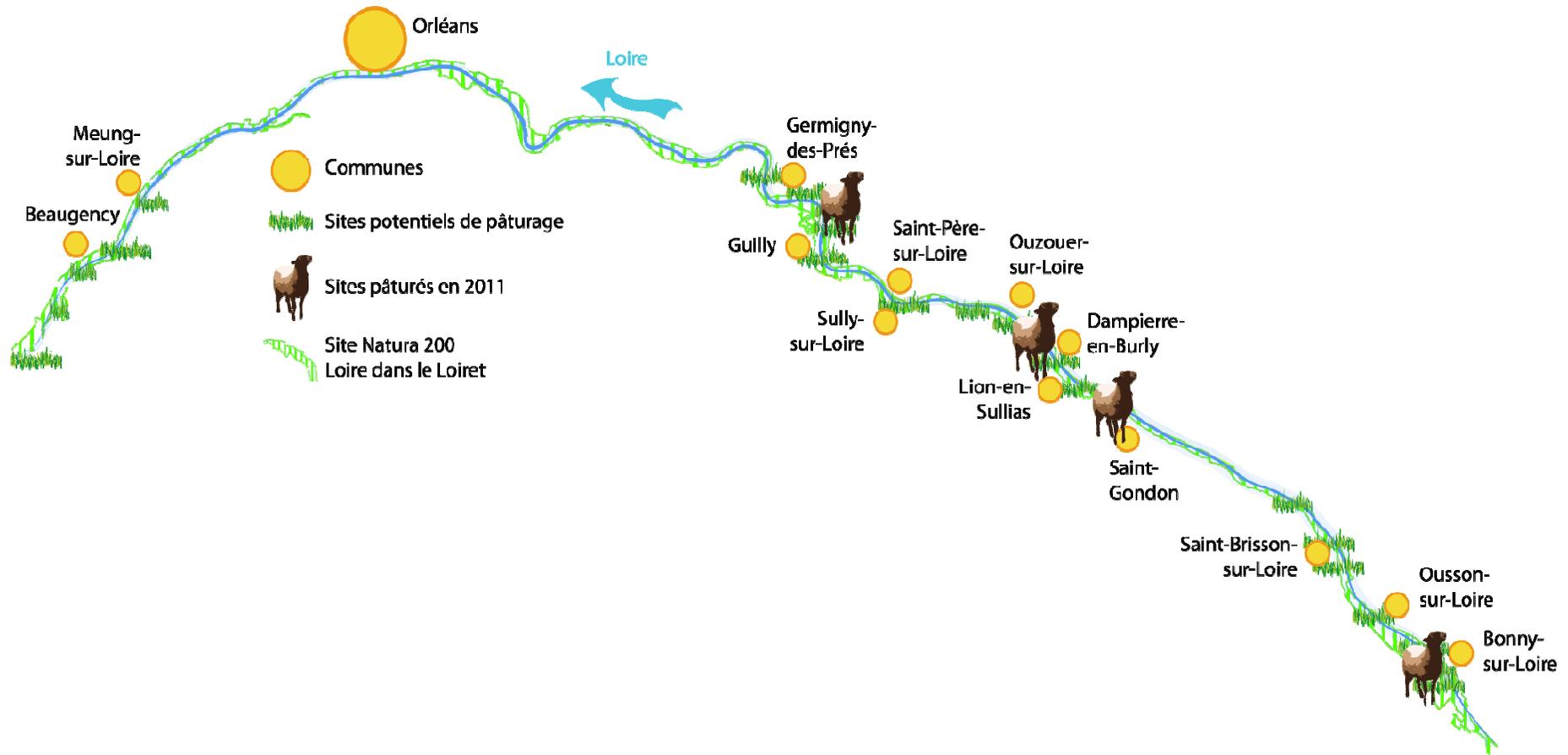
La surface pâturée est passée de 140 ha en 1996 à plus de 580 ha en 2012

Le nombre total de brebis est passé de 92 en 1996 à environ 1400 en 2012 avec 5 bergers et éleveurs

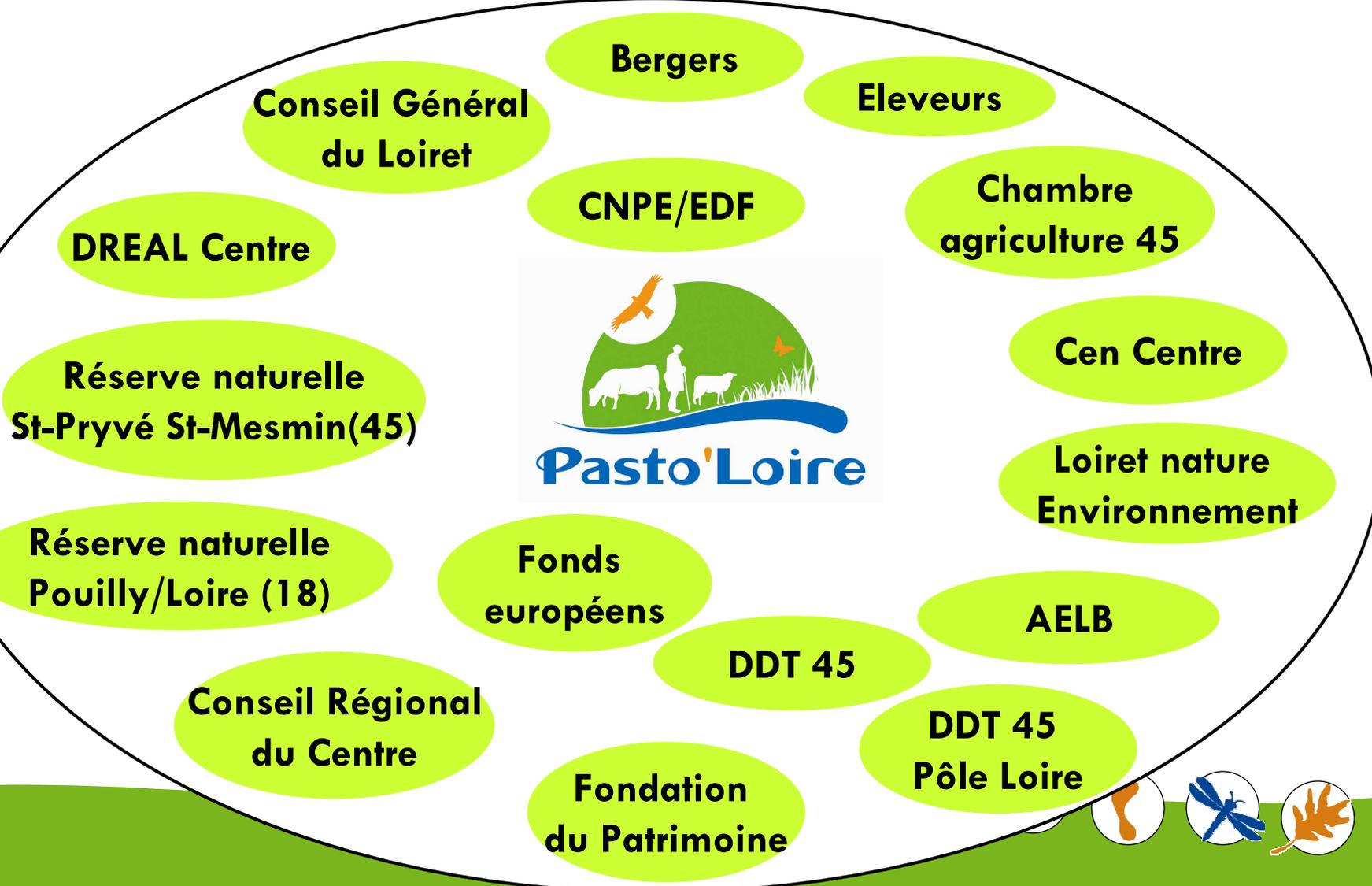




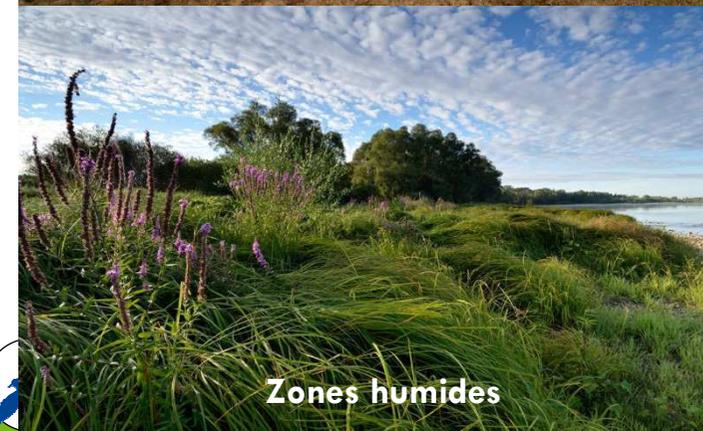
Conservatoire d'espaces naturels



Confluence des usages et des partenaires

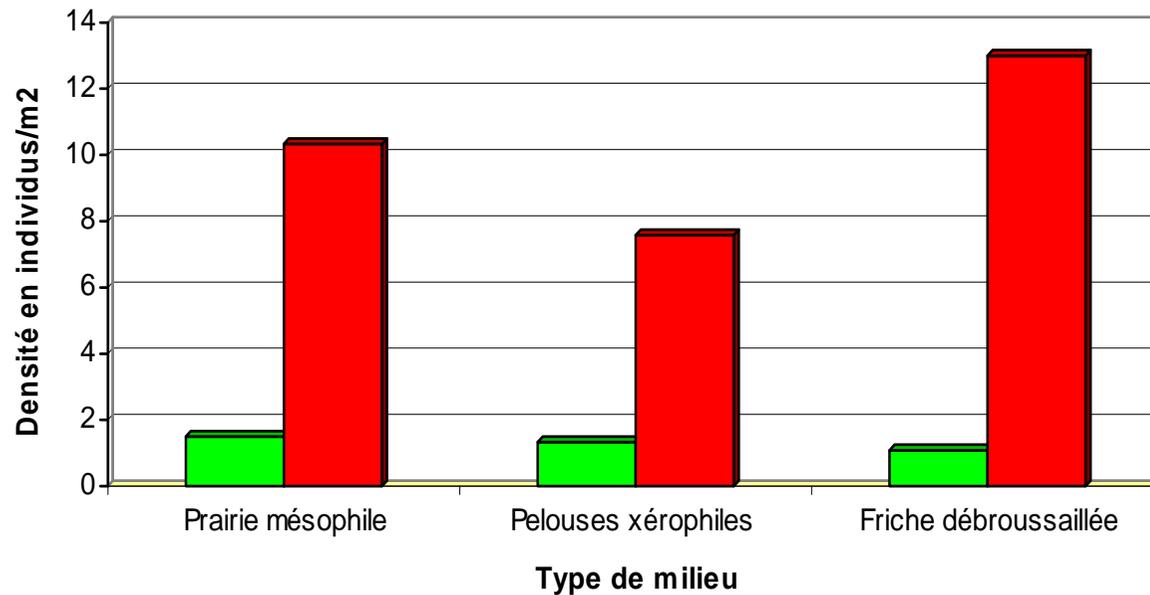


SUIVI DE VEGETATION ET ORTHOPTERES



Résultats sur les orthoptères

Comparaison de la densité en orthoptères sur 3 milieux pâturés et non pâturés sur deux sites ligériens (sites du Méandre de Guilly et de Benne à Dampierre-en-Burly) - d'après Pratz 2004



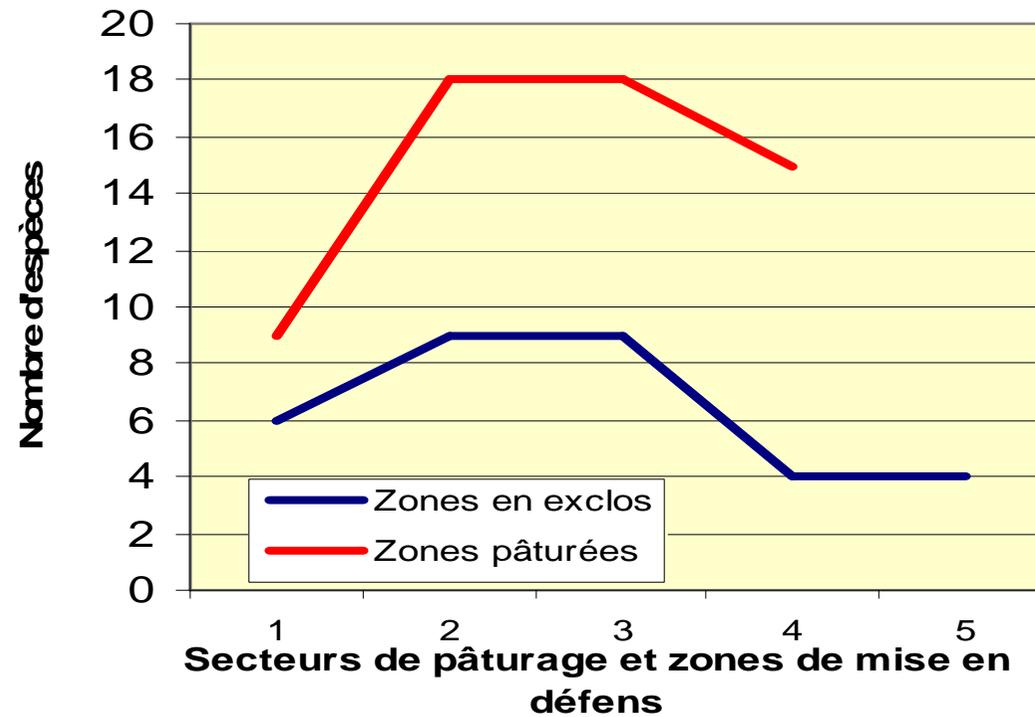
■ Densité en individus/m². Quadrat non pâturé ■ Densité en individus/m². Quadrat pâturé

La densité des espèces est supérieure dans les zones pâturées.

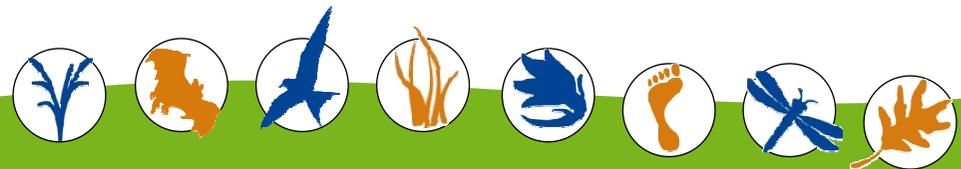


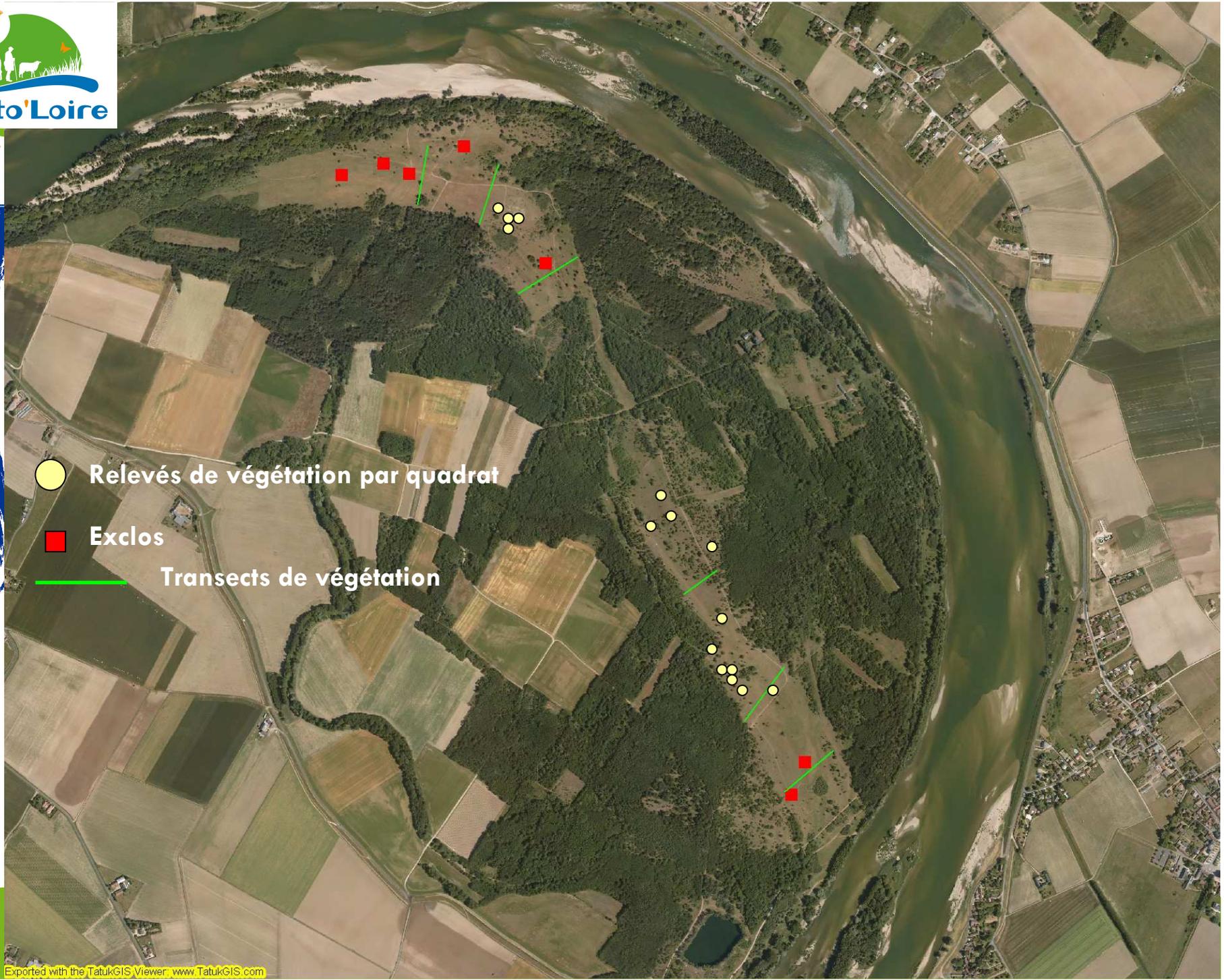
Résultats sur les orthoptères

Diversité comparée des orthoptères sur 5 secteurs de pâturage et sur 5 zones de mise en défens (non pâturées)



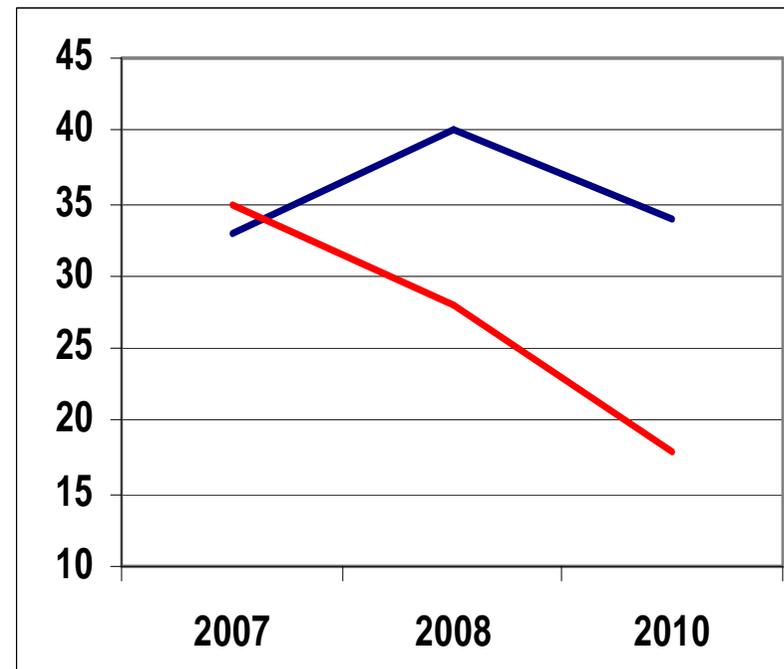
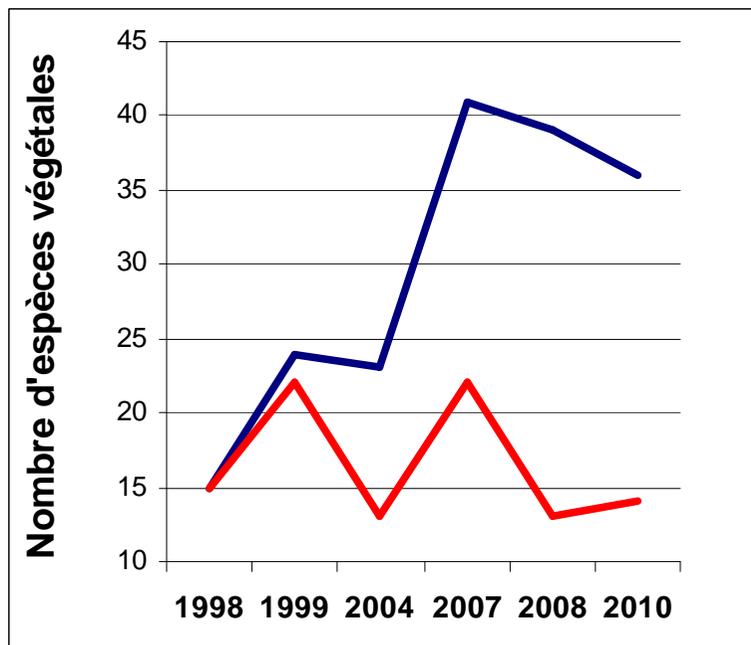
La diversité des espèces plus importante dans les zones pâturées.





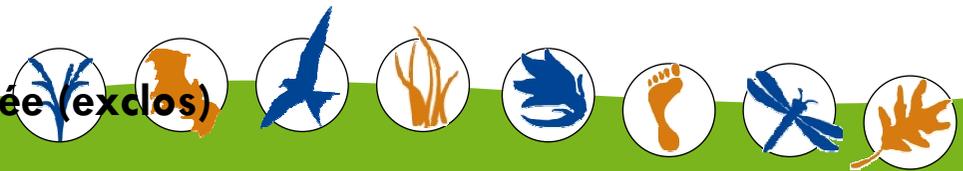
Résultats sur la diversité floristique

Évolution de la diversité végétale en zone d'exclos (hors pâturage)
et en zone hors exclos (pâturée).



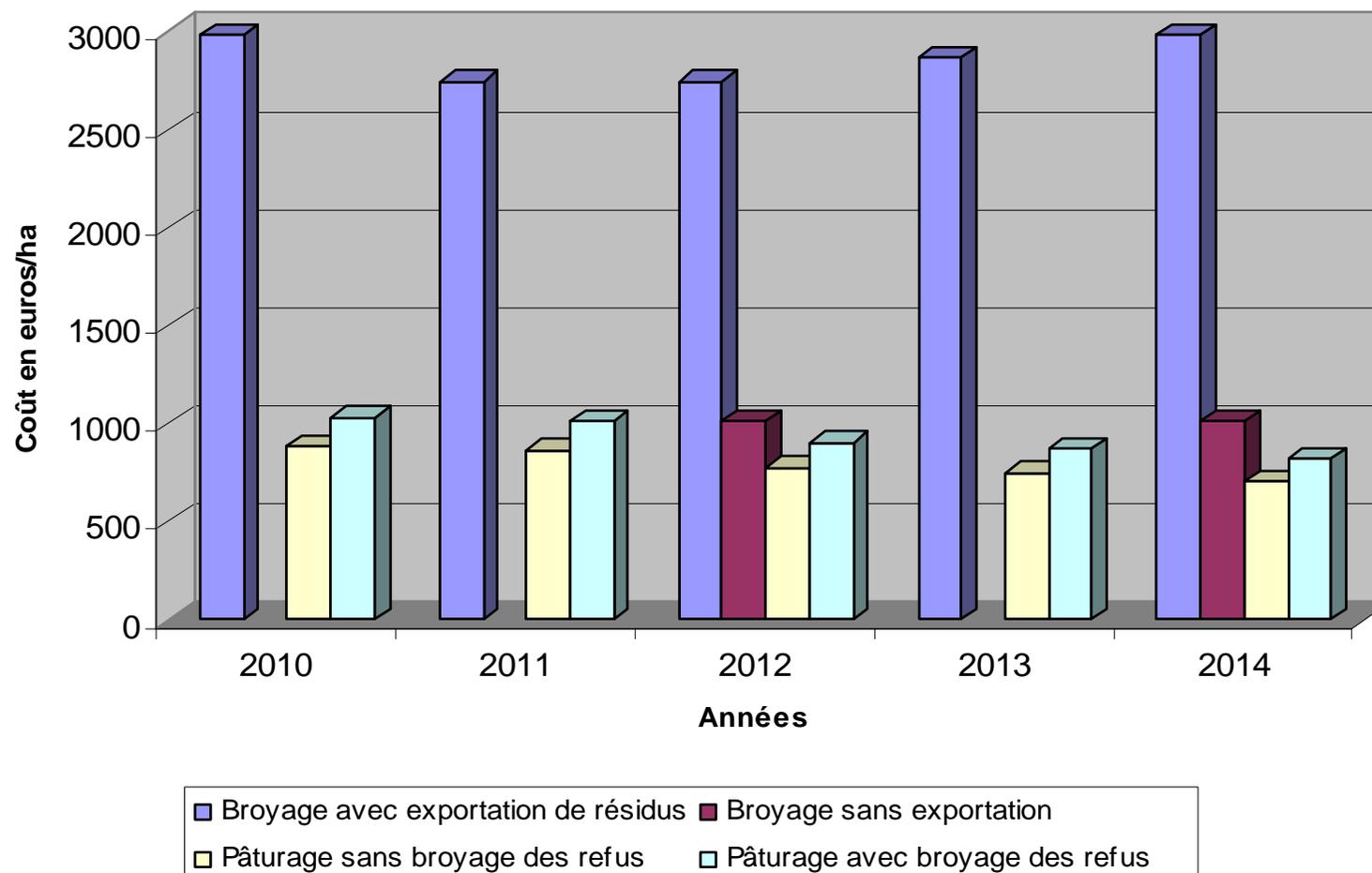
— Zone pâturée (hors exclos)

— Zone non pâturée (exclos)



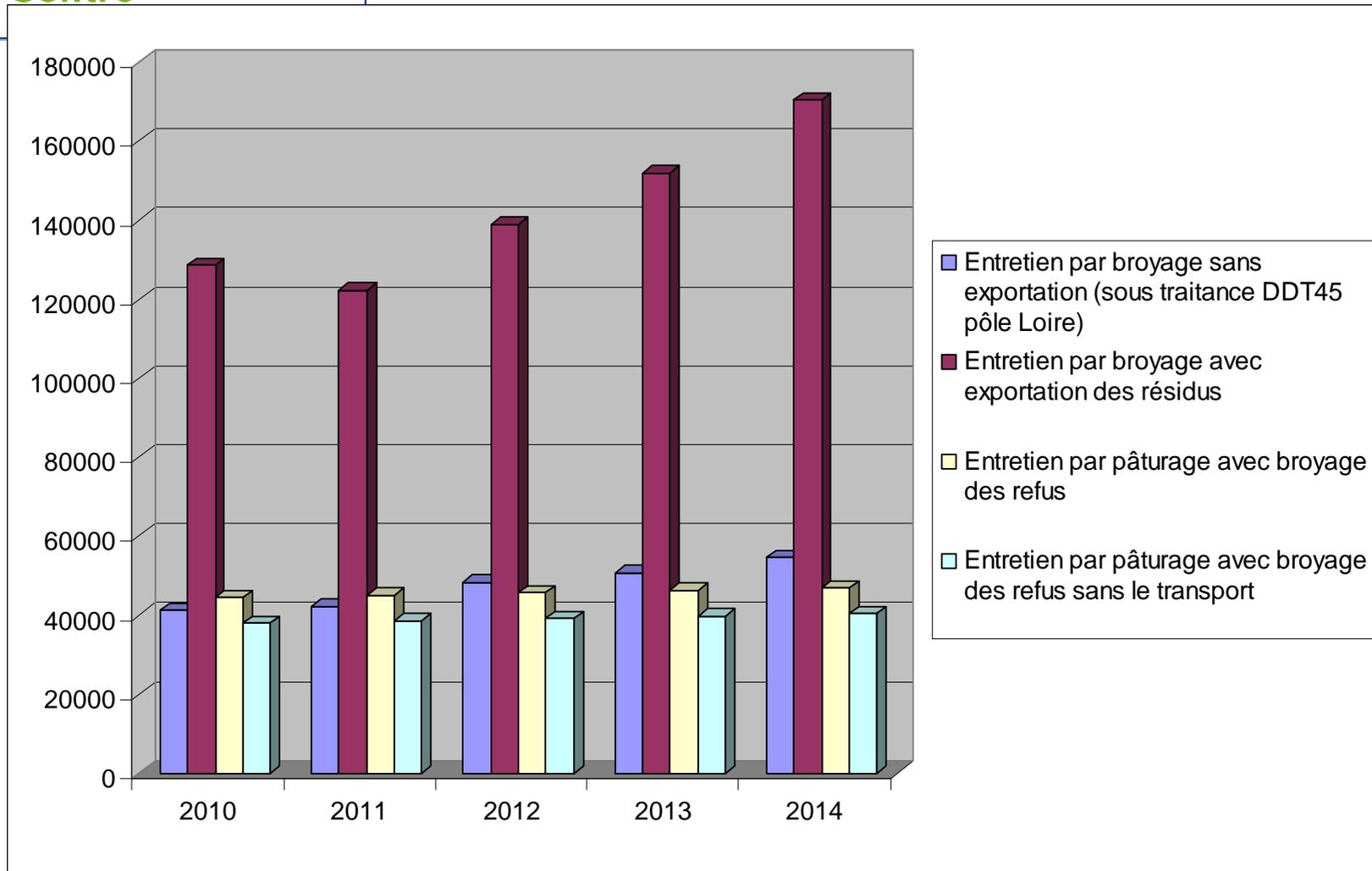
Un mode de gestion et d'entretien d'espaces naturels très économique

Comparaison des coûts de gestion (site du méandre de Guilly)





Un mode de gestion et d'entretien d'espaces naturels très économique



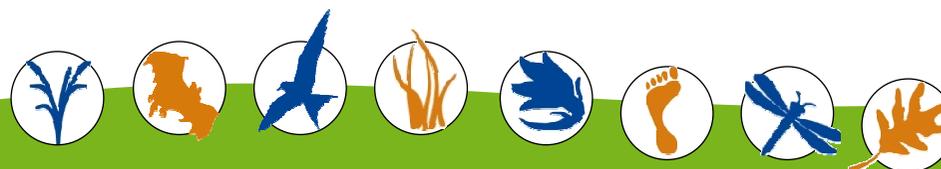


- • **Contexte financier serré**
 - Fin des crédits Plan Loire en 2013, négociation actuelle du Cen Centre pour le maintien de l'opération dans le futur Plan Loire à compter de 2014
 - Fin des contrats Natura 2000 en 2014, pas de visibilité sur les suites.
 - FEADER en 2014, pas de visibilité sur les suites.
 - Intérêt démontré des partenaires actuels donc maintien possible mais incertitudes financières avérées sur le volet environnemental
- **Engagement Chambre d'agriculture – Cen Centre**
 - Renforcer le volet économique (DPU et MAEt sur DPF)
 - Cen Centre : Assurer la reconduction et le maintien de crédits environnementaux.
 - Chambre d'agriculture : mobiliser des aides et des soutiens dans le domaine de l'économie agricole.
 - Mobiliser des collectivités locales.



Mise en place d'une stratégie de développement partenarial et territorial :

- travailler à des pistes permettant de pérenniser le projet compte tenu du contexte budgétaire (réduction des aides publiques). Il est proposé de :
- tendre vers une diversification des partenaires, des portefeuilles, des prestations possibles et des aides à solliciter (collectivités territoriales, communes, communautés de communes etc..).
- Mobiliser des aides agricoles sur le DPF par la mise en place de DPU auprès des services de l'état pour mobiliser de MAEt liées à l'entretien de pelouses par pâturage extensif.



Perspectives

Mobilisation d'aides PAC sur le DPF (Circulaire DGPAAT/SDEA/C2012-3043 -09 mai 2012)

- 1 - AOT délivrées par la DDT au Cen Centre.
- 2 - Possibilité de réaliser une co-délégation d'usage nominative à l'éleveur est possible.
- 3 – Déclaration PAC des zones sur DPF pour mobiliser des Maet.
- 4 – Une parcelle même boisée est considérée comme une parcelle agricole aux fins du régime d'aide « surfaces », sous réserve que les activités agricoles soient dans le règlement (CE) n°73/2009.

Soustraction du montant des aides perçues pour Maet/aides publiques.

